A 18h00, le Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Roch s'est présenté. Il a développé les projets en cours et à venir et donné ses impressions sur la 1ère journée de nettoyage du village qu'il a organisé, entouré d'adultes et d'élus de la commune. Les CM2 quittant l'école en cette fin d'année, se sont vu offrir par la commune une carte cadeau à dépenser dans un magasin culturel.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 30/06/2021

Nb de membres en exercice : 15

<u>Présents</u>: Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Laure DESTOUCHES, Brigitte BOUYGUES, Margot CHALOUAS, Valérie COMPAIN, Nicole JEUDI, Hervé LEFEBVRE, Nathalie LEFEBVRE, Jean-Michel MARTIN de MATOS, Inge PERROTIN.

<u>Absents excusés</u>: Olivier CHASLES, Charles HÉLÈNE (pouvoir à A. Anceau), Joël PLUMÉ (pouvoir à N. Jeudi), Jean SOHIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MARTIN de MATOS

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

1. Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire annualisé à 31.85/35è

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire annualisé à 31.85/35è,

Cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire :

• Du 1^{er} avril au 30 septembre : 35/35è

• Du 1^{er} octobre au 31 mars : 21/35è

2. Ouverture d'un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement (A.T.S.E.M) stagiaire annualisé à 31.43/35è

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement stagiaire annualisé à 31.43/35è,

Cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire :

- 37/35è pendant le temps scolaire soit 36 semaines = 1 332 heures
- Un total de 105 heures réparti pendant les vacances scolaires : 14 heures (2*7h) les vacances de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps = 56 h ; 49 heures (7*7h) en juillet et août.
- Arrivée de Nathalie Lefebvre

3. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité 28.28/35

Le conseil municipal décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 30/08/2021 au 31/08/2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de surveillance de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire pendant la pause méridienne, et aide à la bibliothèque de l'école à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de service de 28.28/35è :

- 33/35è pendant le temps scolaire soit 36 semaines = 1 188 heures
- Un total de 105 heures réparti pendant les vacances scolaires : 14 heures (2*7h) les vacances de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps = 56 h ; 49 heures (7*7h) en juillet et août.

 La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

4. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité 10.24/35 annualisées

Le conseil municipal décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation Territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois renouvelable jusqu'à 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, allant du 01/09/2021 au 31/08/2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de surveillance de la garderie périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de service de 10.24/35è :

• 13/35è pendant le temps scolaire soit 36 semaines = 468 heures La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

5. Modification de la durée hebdomadaire de travail inférieure à 10%

Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter, à compter du 01/09/2021 :

- Le poste de surveillance de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire durant la pause méridienne de 11.04/35è annualisées à 10.24/35è annualisées dans le grade d'Adjoint d'Animation.
- Le poste d'agent administratif polyvalent de 35/35è à 32/35è dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial stagiaire.
- Le poste d'Assistant Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles de 29.80/35è à 31.43/35è dans le grade d'Adjoint Technique Territorial

6. Modification du RIFSEEP

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier l'article III du chapitre I de la délibération 61-17 du 21/12/2017, à savoir :

Catégorie C, groupe 1, le montant annuel maximum d'IFSE retenu est de 7 200 € soit un montant global du RIFSEEP retenu de 8 400 €.

Cette modification est applicable à compter du 1^{er} août 2021.

Arrivée de Jean Sohier

7. Commissions:

- **Environnement :** projet futur d'aménagement paysager en collaboration avec le CFA de Tours-Fondettes, afin d'améliorer le cadre de vie de l'ancien bassin de rétention et le terrain situé à côté de la boulangerie.

Un questionnaire est distribué aux élus du conseil municipal pour comprendre leurs attentes. Il sera par la suite sur le site et Facebook pour que tous les citoyens puissent participer.

- **Bâtiments**: Des devis seront étudiés lors de la prochaine commission pour le remplacement de la porte de l'Eglise entre autres.
- **Voirie**: en attente de devis pour les panneaux et la signalisation.
- **Affaires scolaires**: 8 ordinateurs et 6 imprimantes ont été offerts à l'école par le crédit agricole et la société ST microélectronique, par le biais de l'APE
- Communication / loisirs: Rappel: programme du 19 juillet:
 18h30: initiation pour tous à la pétanque par l'ASSR et à 22h00 projection du film « Mia et le lion blanc » sous forme de cinéma en plein air à côté du plateau sportif.

8. Ouestions diverses

- **Finances :** le Trésor Public demande à toutes les collectivités de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS. Après débat, le conseil municipal demande de le conserver.
- Suite à l'appel d'offre concernant le renouvellement de contrat de la **restauration scolaire**, le prestataire « Valeurs culinaires » a été retenu.
- Rappel concernant les déjections canines et chevalines : les propriétaires sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux.
- Monsieur Lefebvre demande la possibilité de réduire la chaussée « rue de la Gentilhommière » afin de ralentir la vitesse de circulation.
- Madame Perrotin tient à remercier toutes les associations de la commune pour leur implication dans le village et tout particulièrement l'APE qui a organisé un après-midi jeux pour les CM2 qui n'ont pas bénéficié de voyage et qui quittent l'école en cette fin d'année scolaire.

Fin de la séance à 20h15